

REGLEMENT INTERIEUR

ANNEXE 1 : REPARTITION DU MATERIEL

INITIATION/LOISIRS

Id	Place en nef	Catégorie	Type	Nom	Marque	Matériau	Etat
P 1	Extérieur	Initiation	Planche	P1			usée
P 2	Extérieur	Initiation	Planche	P2			usée
P 3	Extérieur	Initiation	Planche	P3			usée
P 4	Extérieur	Initiation	Planche	P4			usée
P 5	Extérieur	Initiation	Planche	P5			usée
P 6	Extérieur	Initiation	Planche	P6			usée
P 7	Extérieur	Initiation	Planche	P7			usée
P 8	Extérieur	Initiation	Planche	P7			usée
C 1							
C 2	F1 - 4	Loisirs	Canoë	Modern jazz	Eurodiff		ok
C 3							
C 4	F1 - 3	Loisirs	Canoë	Tango	Eurodiff		ok
C 5	F1 - 2	Loisirs	Canoë	Samba	Eurodiff		ok
C 6	F1 - 1	Loisirs	Canoë	Rumba	Eurodiff		ok
DC 1	B1 - 3	Loisirs	Double canoë	Amazona (blanc)	Eurodiff		ok
DC 2	B1 - 2	Loisirs	Double canoë	Volga (vert)	Eurodiff		ok
D 1		Loisirs	Double Scull		Eurodiff		ok
D 2							
D 4	B1 - 4	Loisirs	Double Scull	Tamise	Eurodiff		Réparation
T 1	B2 - 2	Loisirs	Triplette	Lapin Crétin	Salani	Carbone	ok
Y 1	B1 - 1	Loisirs	Yolette	Flèche d'or	Véga	Carbone	ok
Y 2	C1 - 2	Loisirs	Yolette	Opaline	Caron	Fibre	ok
Y 3	B2 - 1	Loisirs	Yolette	Oiseau bleu	Véga	Carbone	ok
Y 10	D1 - 1	Loisirs	Yolette		Véga	Carbone	ok
Y 5	C1 - 1	Loisirs	Yolette	Désir	Caron	Bois	ok
Y 6		Loisirs	Yolette		Véga	Carbone	
Y 7	C2 - 1	Loisirs	Yolette	Orient express	Caron	Bois	ok
Y 8		Loisirs	Yolette		Baumgarten	carbone	
Y 8	D2 - 1	Loisirs	Yolette	Malle des Indes	Caron	Bois	ok
S 3	A2 - 3	Loisirs	Skiff	Fanfaron	BBG		ok
S 6	A2 - 5	Loisirs	Skiff	JV	Jullien		ok
S 8	A1 - 1	Loisirs	Skiff	Elise	Jullien		ok
S 10	A1 - 2	Loisirs	Skiff	Diamant	Starline		ok
S 11	A1 - 3	Loisirs	Skiff	Péridot	Eurodiff		ok
S 12	A1 - 4	Loisirs	Skiff	Spinelle	Eurodiff		Réparation
QB3	C1 - 4	Loisirs	4+	Alisée	Salani	Bois	ok
Q1	C3 - 3	Loisirs	4-	Jocrisse	Salani		ok
Q2	C1 - 5	Loisirs	4-	Dandy	Salani		Non équipé
H2	D1 - 2	Loisirs	8+	Pédron	Languin		ok

REGLEMENT INTERIEUR

COMPETITION

<i>Id</i>	<i>Place en nef</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Type</i>	<i>Nom</i>	<i>Marque</i>	<i>Matériau</i>	<i>Etat</i>
S 1	F2 - 4	Compét.	Skiff	Rubis	Véga		ok
S 2	F2 - 1	Compét.	Skiff	Citrine	Languin		ok
S 5	F2 - 3	Compét.	Skiff	Ambre	Véga		ok
S 13	F2 - 2	Compét.	Skiff	Tsavorite	BBG		ok
S 14	A2-2	Compét.	Skiff		Véga		ok
S 15	A1-5	Compét.	Skiff	129	Véga		ok
S 4	A3 - 3	Compét.	Skiff	Marc	Languin		ok
S 9	A3 - 2	Compét.	Skiff	Nathalie	Languin		ok
D5	E3 - 2	Compét.	Double Scull	Mékong	Languin		ok
D6	E3 - 4	Compét.	Double Scull	Blavet	Languin		ok
D7	E1 - 3	Compét.	Double Scull	Marne	Empacher		ok
PO1	E1 - 2	Compét.	Pair Oar	Bébé rose	Véga		ok
PO2	B2 - 4	Compét.	Pair Oar	Topaze	Ooki		Vrillé
PO3	E1 - 1	Compét.	Pair Oar	In Quattro	Empacher		ok
PO4	E1 - 4	Compét.	Pair Oar	V.Jumeau	Véga		ok
QB4	D1 - 4	Compét.	4+	Chamal	Empacher		ok
QB5	D3 - 5	Compét.	4+	Ville de St Maur	Salani		ok
QB6	D3 - 4	Compét.	4+	Mistral	Filippi		ok
Q3	D3 - 2	Compét.	4-	DesGrez	Empacher		ok
Q4	D3 - 3	Compét.	4-	Bise	Filippi		ok
Q5	C3 - 4	Compét.	4-	Surouas	Véga		ok
H1	D1 - 3	Compét.	8+	J & B Cottez	Filippi		ok
H3	C1 - 2	Compét.	8+	A.Bayonnais	Empacher		ok

REGLEMENT INTERIEUR

PATRIMOINE

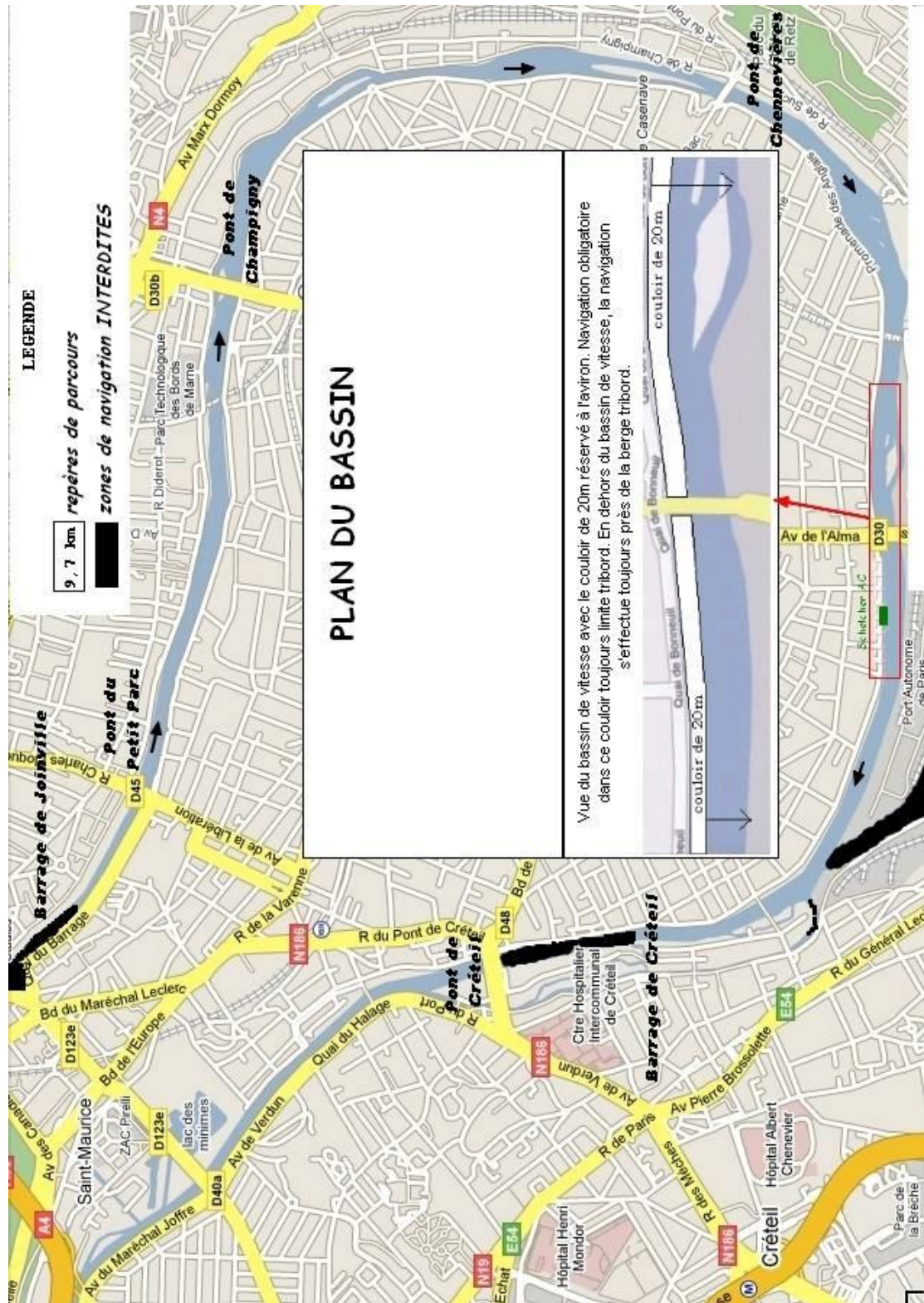
<i>Id</i>	<i>Place en nef</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Type</i>	<i>Nom</i>	<i>Marque</i>	<i>Matériau</i>	<i>Etat</i>
	F3 - 5	Patrimoine	Skiff	Belle de jour		Bois	ok
	F3 - 4	Patrimoine	Skiff	Jolie Françoise		Bois	ok
	B3 - 6	Patrimoine	Skiff	Banos JO		Bois	Désarmé
	F3 - 3	Patrimoine	Canoë barré	Père La Frite		Bois	ok
	F3 - 2	Patrimoine	Canoë barré	L'Antoine	Rivière	Bois	ok
	E 3 - 6	Patrimoine	Double canoë	A.Barresi	A.Lein	Bois	
	F 3 - 6	Patrimoine	Double canoë	Bois	Rivière	Bois	ok
4Y	D 3 - 1	Patrimoine	Quatre yole	Pirate	Dossunet	Bois	ok
8Y	C 2 - 1	Patrimoine	Huit yole	Surcouf	Dossunet	Bois	ok

PRIVÉ

<i>Id</i>	<i>Place en nef</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Type</i>	<i>Nom</i>	<i>Marque</i>	<i>Matériau</i>	<i>Etat</i>
	A3 - 1	Privé	Skiff	<i>Lucien</i>	Languin		
	A3 - 4	Privé	Skiff	<i>Lucien</i>	Stampfli		
	B3 - 3	Privé	Skiff	Naïade	Douglas		
	B3 - 2	Privé	Skiff	<i>Tony</i>	L'ami urs		
	E3-5	Privé	Double Scull	<i>Marchiese</i>	Douglas		
	E3-1	Privé	Double Scull	<i>Lucien</i>	Languin		
	E3-3	Privé	Double Scull	<i>Tony</i>	Languin		
	E1-5	Privé	Double Scull	<i>Bironneau</i>	Filippi		
	E1-6	Privé	Pair Oar	<i>Loquito</i>	Dossunet		
	F3-1	Privé	Yole à 2	<i>Assureurs</i>	A.Tellier	Bois	

REGLEMENT INTERIEUR

ANNEXE 2 PLAN DU BASSIN



REGLEMENT INTERIEUR

ANNEXE 3 : CONSIGNES DE SECURITE

PREAMBULE

**LES CONSIGNES CI-DESSOUS FONT PARTIE DU « DUERP »
(Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels)
CONSULTABLE À L'ENTREE DE L'ETABLISSEMENT.**

**TOUTE TRANSGRESSION DES CONSIGNES ENONCEES CI-DESSOUS
PEUT ENGAGER LA RESPONSABILITE DES AUTEURS
INDEPENDAMMENT DES SANCTIONS ENCOURUES AU SEIN DU CLUB.**

DESCRIPTION DES MOYENS TERRESTRES

- Une carte du plan d'eau comprenant : l'indication des zones dangereuses interdites, les limites de la navigation autorisée pour l'Aviron, le tracé et le sens des parcours d'entraînement. Cette carte est affichée en permanence dans la coursive menant aux vestiaires, et au-dessus du registre des sorties situé dans le garage à bateaux.
- Un ou plusieurs bateaux à moteur prêts à être utilisés en cas de besoin.
- Une trousse à pharmacie de premier secours située au bas du panneau d'affichage du présent règlement.
- Un téléphone situé à l'entrée du garage à bateaux, avec à proximité les numéros d'appel des services d'urgence compétents.

OBLIGATIONS PARTICULIERES

- AVANT LA SORTIE EN BATEAU :

La sortie doit avoir été inscrite sur le registre spécial des sorties. Il faut y indiquer les noms des rameurs et barreaux, le bateau utilisé, la date et l'heure de départ, la direction empruntée.

Vérifier que l'étrave de l'embarcation soit bien équipée d'une boule de protection en caoutchouc blanc, que les talons des chaussures intégrées soient reliés à la barre de pied par des lacets ne dépassant pas 6 cm, et plus généralement vérifier l'état d'accastillage du bateau. Il est donc recommandé aux rameurs et barreaux de contrôler leur embarcation sur tréteaux avant d'embarquer.

Toujours consulter le panneau d'affichage situé à l'entrée du garage. Celui-ci peut contenir un ordre d'interdiction de sortie émanant du Président ou de l'encadrement sportif du Club, dû aux mauvaises conditions météorologiques (crue, houle, très basse température de l'eau ou de l'air, tempête...).

Les sorties doivent avoir lieu entre le lever et le coucher du soleil (Réglementation Fluviale), en fonction de l'article 5 des consignes de sécurité fixée par la Fédération

REGLEMENT INTERIEUR

Française des Société d'Aviron affichées en bas de l'escalier, ainsi qu'aux conditions particulières mentionnées sur le ***plan du bassin en annexe 2***.

LES SORTIES NOCTURNES NE SONT PAS COUVERTES PAR LES ASSURANCES

- PENDANT LA SORTIE EN BATEAU :

La mise à l'eau des embarcations, ainsi que l'appontage doivent toujours s'effectuer face au courant.

Les pieds ne doivent jamais être lacés serrés, afin de leur permettre de sortir facilement de la chaussure en cas de besoin.

Les barreurs doivent porter un gilet de sauvetage sauf sur les bateaux barrés à l'avant.

En, cas de chavirage, ne jamais abandonner son embarcation. Prendre appui sur la coque du bateau et maintenir la tête et le torse hors de l'eau. Si la berge est éloignée, attendre les secours.

Tout équipage témoin d'un chavirage est tenu de suspendre immédiatement son entraînement, et de porter assistance aux rameurs et barreurs tombés à l'eau, dans la mesure de leurs moyens.

Enfin, le permanent de la séance ou un entraîneur peut suspendre l'entraînement et ordonner le retour des embarcations au Club, dans le cas de dégradation des conditions climatiques ou du bassin (formation d'un orage, lâcher de barrage, etc ...). Il est extrêmement dangereux de ramer sous un orage, notamment avec des embarcations et des avirons en carbone.

OBLIGATIONS GENERALES

La navigation doit se faire le plus près des berges. En principe, il faut tenir sa berge tribord sur le bief, sauf dans le bassin de vitesse décrit sur le plan (annex2), où il est impératif de naviguer dans le couloir de 20m qui nous est réservé, et ce, toujours côté tribord du couloir.

La navigation des embarcations d'aviron n'est que tolérée sur les voies navigables. La navigation commerciale est prioritaire.

Il est impossible à une péniche de s'arrêter rapidement.

Le marinier d'une péniche vide ne voit pas les objets proches.

Il ne faut jamais tenter de suivre une péniche sur le côté, ou immédiatement derrière.

Il est extrêmement dangereux de couper la route d'une péniche.

REGLEMENT INTERIEUR

Il ne faut jamais stationner à proximité des piles d'un pont, à fortiori pendant les crues.

Il ne faut jamais virer en amont d'un obstacle, mais en aval.

Avant de faire demi-tour, il faut s'assurer que la rivière est dégagée en amont et en aval sur plusieurs centaines de mètres, et que l'on est éloigné de tout obstacle vers lequel le courant pourrait déporter le bateau.

SCHELCHER AVIRON CLUB DE SAINT-MAUR

REGLEMENT INTERIEUR

ANNEXE 4 : HORAIRES D'OUVERTURE

CATEGORIES	JEUNES		JUNIORS	ADULTES			
	J10	J11 à J14	J15 à J18	SENIORS -23 ANS	SENIOR A	SENIOR B	ADULTES LOISIRS
ANNÉES	jusqu'à 10 ans	11 ans à 14 ans	15 ans à 18 ans	compétition 19 à 22 ans révolus	compétition 23 ans et plus	compétition 19 à 22 ans révolus (ancien adhérents juniors)	loisirs de 22 ans révolus et plus
Mardi					La journée		Sur RV
Mercredi	13H30	13H30	13H30	13H30	La journée	13H30	Sur RV le matin
Jeudi					La journée		Sur RV
Vendredi					Matin 9H		Sur RV le matin
Samedi	13H30	13H30	13H30	13H30	La journée	13H30	Matin à 9H
Dimanche	Matin à 9H	Matin à 9H	Matin à 9H	Matin à 9H	Matin 9H	Matin à 9H	Matin à 9H

La fin des entraînements peut être raccourcie ou allongée selon les saisons.

Il est rappelé qu'il est formellement interdit de ramer la nuit.

Pour les rameurs intégrés par la Commission Sportive du Club en catégorie Compétition, le Club est susceptible d'aménager des créneaux supplémentaires selon les programmes d'entraînement fixés par les entraîneurs.

JOURS DE FERMETURE

- Les dimanches après-midi.
- Le lundi
- Les jours fériés (selon planning défini en A.G.)
- La semaine entre Noël et le Jour de l'An.
- Congés du mois d'août

ANNEXE 5 : BAREMES DIVERS

ASSURANCE DES EMBARCATIONS PERSONNELLES (MAIF)

Franchise par sinistre (hors vol): 150 €

BAREME DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

Le club indemniserà les frais sur justificatif, à hauteur des montants fixés par l'URSSAF

Barème Urssaf 2024 / 2025 :

Repas: 21,75€

Découcher: 56,10€ par personne.